

GESTIAS

PROJET ÉDUCATIF  
DES SERVICES PÉRISCOLAIRES  
ET EXTRASCOLAIRES

Octobre 2018

La Ville de Cestas s'est inscrite dans une démarche éducative plaçant l'enfant au centre de ses priorités. Elle a toujours soutenu le développement d'une politique de services publics périscolaires organisant l'accueil des enfants autour de la journée scolaire pour répondre au mieux aux contraintes de l'organisation de la vie familiale.

Elle a choisi de confirmer son action par l'ouverture de structures d'accueil de loisirs hors temps scolaires, les mercredis et les vacances aux côtés des structures associatives traditionnellement investies dans le domaine culturel, sportif et socioéducatif.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés de l'Education, l'aménagement des temps de l'enfant au sein d'une structure collective est tout autant porteur d'enjeux éducatifs.

La rédaction d'un projet éducatif pour les enfants âgés de 3 à 11 ans est le fruit d'une collaboration entre tous les partenaires éducatifs dans la recherche d'une démarche cohérente, accessible et diversifiée vis à vis de l'enfant pour l'accompagner dans son épanouissement.

La réforme des rythmes scolaires a introduit la définition d'un « Projet Educatif territorial » et a formalisé une démarche de complémentarité des temps scolaires et périscolaires et la recherche de la cohérence des parcours éducatifs de l'enfant. La mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires dans la continuité du temps scolaire a suscité un travail collaboratif riche entre les enseignants, les animateurs périscolaires, les partenaires institutionnels, les familles et le service Education.

Le retour à la semaine scolaire de 4 jours et la pause d'un mercredi sans école proposent le maintien de la dynamique du PEDT à travers le « Plan Mercredi » et sa charte qualité. Le temps libéré du mercredi est un temps périscolaire, lié à l'école par la poursuite du dialogue avec les partenaires éducatifs : enseignants, familles, personnels du service Education, partenaires institutionnels et associatifs. La complémentarité éducative anime les ambitions fondamentales et les projets d'animation pour assurer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

Le projet éducatif des services périscolaires et extrascolaires traduit le cadre d'accueil des jeunes élèves et leur famille.

### **LE CADRE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

- 10 centres d'accueil périscolaires sont ouverts dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune les jours d'école.
- 3 centres d'accueil périscolaires sont ouverts dans les écoles maternelle Bourg et Pierrettes et à l'école élémentaire Pierrettes le mercredi.
- 2 centres de loisirs sont ouverts dans les écoles maternelles et élémentaires Pierrettes pendant les vacances scolaires (ou autre groupe scolaire si des travaux sont organisés dans les écoles Pierrettes).

Les horaires d'accueil des enfants offrent une amplitude très étendue afin de répondre aux besoins des familles : 7h00/19h00.

Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont communes à tous les services périscolaires.

Chaque centre d'accueil est animé par une équipe d'animateurs permanente dont la composition est adaptée à la fréquentation des enfants.

Les accueils périscolaires respectent la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement.

Tous les personnels d'animation répondent aux impératifs de qualification fixés par la réglementation. Ils sont titulaires de la Fonction Publique territoriale, titulaires du BAFA, du CAP Petite Enfance, du BAFD, du BPJEPS ou de tout diplôme admis à l'équivalence pour assurer l'encadrement des accueils de mineurs.

Le règlement des services périscolaires et extrascolaires de la commune fixe les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement au service.

Il est adopté par délibération du Conseil Municipal et consultable sur le site internet de la Ville de Cestas.

### **LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LES JOURS D'ÉCOLE**

L'organisation des accueils périscolaires les jours d'école vise à participer au bon déroulement de la journée de l'enfant. Il s'agit d'accueillir l'enfant et de le préparer à ses apprentissages. La fin de la journée d'école doit être un moment de détente pour rejoindre le cadre familial en fonction de la disponibilité parentale.

Le temps d'accueil du matin est un temps de transition, de réveil et d'éveil en progression douce. Il s'agit de favoriser l'écoute et d'aider l'enfant à prendre ses repères.

L'écoute bienveillante de la famille permet de faciliter la mise en confiance de l'enfant.

Des jeux sont à disposition des élèves en accès libre. Les activités calmes en autonomie ou en petits groupes sont proposées. Les élèves doivent être préparés à entrer en classe.

Le temps d'accueil du soir est un temps de détente.

L'enfant fait le choix de rester jouer avec ses camarades et utilise librement les équipements et les jeux mis à sa disposition.

Il peut également rejoindre les activités menées par les animateurs dans le prolongement du temps scolaire.

Le départ des enfants est un moment d'échange avec les parents sur les projets du centre de loisirs ou un temps d'échange sur l'enfant.

### **LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES**

Le temps du mercredi est un temps essentiel pour les enfants dans le cadre d'une semaine scolaire à 4 jours. Les périodes de vacances scolaires sont vécues comme des temps de respiration permettant à l'enfant de retrouver la force et la dynamique pour toute l'année scolaire.

Les enfants sont regroupés en classe d'âge pour trouver le meilleur équilibre entre leur rythme personnel et l'accueil collectif.

Les enfants participent à des loisirs dans un esprit de jeu et de mise en œuvre de leur créativité. Leur expression est favorisée dans le cadre de la découverte de nouvelles pratiques sportives, culturelles ou socioéducatives.

Les activités sont traduites dans un programme édité par le service Education et porté à la connaissance des familles pour favoriser l'échange avec l'enfant et lui permettre d'être acteur de son parcours de loisirs. Il développe des propositions d'activités variées chaque jour de fréquentation. Des projets thématiques spécifiques sont organisés en cycle d'activité pour permettre à l'enfant de lier ses découvertes à des projets d'école.

Les périodes d'activités alternent avec des temps de repos.

Des sorties peuvent être organisées pour favoriser l'éveil à l'ouverture au monde, à l'environnement local tout en participant à la notion d'expérience collective enrichissante.

Les temps d'échange avec les familles sont privilégiés pour permettre à l'enfant de se sentir en confiance et se projeter sur la journée de loisirs suivante.

Dans le cadre de l'organisation de séjours avec nuitées, des réunions de préparation assurent le descriptif du projet de séjour, les conditions d'hébergement, le déroulement des journées.

Une information est communiquée aux familles sur le déroulement du séjour.

Une manifestation invitera les familles à partager le bilan de l'organisation du séjour en présence des enfants.

## LES FINALITÉS ÉDUCATIVES

### 1 - CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

#### ■ PAR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE D'ACCUEIL STRUCTURANT ET SÉCURISANT POUR L'ENFANT

Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier et des équipements adaptés. Il s'agit de salles dédiées au centre d'accueil périscolaire dans les locaux scolaires, souvent complétées par l'accès à des salles mutualisées en raison de la présence d'équipements spécifiques, salle de motricité, BCD, salle informatique. La sécurité des locaux est assurée au quotidien par le personnel technique municipal en raison de la spécificité du public scolaire.

Chaque équipe rédige un projet pédagogique tenu à la disposition des familles. Le projet pédagogique confirme les finalités éducatives du projet éducatif et expose les conditions d'organisation de l'accueil.

#### ■ EN RESPECTANT LE RYTHME DE L'ENFANT

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de l'enfant et de son rythme de vie.

L'organisation spatiale du lieu d'accueil est conçue en espaces distincts pour les activités, la détente ou le repos.

L'enfant doit pouvoir choisir son niveau d'investissement personnel, jouer ou se reposer.

Dans le cadre du temps scolaire, la sieste est proposée aux plus jeunes enfants et le temps de repos facilité après la classe.

Dans le cadre des journées d'accueil, les temps d'activités sont entrecoupés de temps calmes ou de temps de jeu libres.

#### ■ PAR UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

Par la proposition de la diversité des activités, l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.

La découverte de nouvelles propositions sur les champs culturels et sportifs l'incite à être disponible et ouvert.

Le mercredi et durant les vacances scolaires, la mobilisation des intervenants spécialisés sur des champs d'interventions inhabituels motive l'adhésion des enfants à des projets collectifs et leur permettent de rechercher de nouvelles compétences.

## 2- PERMETTRE L'ACCÈS À L'OFFRE ÉDUCATIVE POUR TOUS

### PAR LA FACILITATION DE L'ACCÈS AU SERVICE

La fréquentation aux services périscolaires est soumise à une démarche d'inscription annualisée au moyen d'un dossier ouvrant les droits d'accès à tous les services périscolaires de la commune : accueil périscolaire les jours scolaires, centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Un document unique consigne toutes les informations utiles à la présence des enfants pour tous les services.

La fréquentation à tous les services périscolaires est ouverte sur réservation préalable des services.

Les modalités de réservation sont présentées sur le portail d'accès du site internet de la ville.

L'interface du « Compte Famille » indique aux familles l'état des capacités d'accueil, offre la possibilité de réserver la présence à tous les services au quotidien ou de s'inscrire sur une liste d'attente en cas d'impossibilité d'accès au service immédiat.

La liste d'attente permet d'identifier les besoins des familles et d'étudier les possibilités d'extension des capacités d'accueil pour faire évoluer rapidement l'offre de service à la population.

### PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE ADAPTÉE

La tarification repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de la définition du quotient familial.

### EN FACILITANT L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU DE PATHOLOGIES PARTICULIÈRES

Le service est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les données sont actualisées régulièrement par le service Education Jeunesse en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

Un rendez-vous avec le coordonnateur périscolaire permet de convenir des modalités d'accueil et des dispositions nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Les familles assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins dans le cadre du PAI.

## 3 – DÉVELOPPER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

### EN PARTICIPANT À L'APPRENTISSAGE DE LA VIE COLLECTIVE ET DE L'AUTONOMIE

La présence à l'accueil périscolaire conduit l'enfant à s'enrichir au contact des autres. Le groupe est source d'échange et de partage. Il est aussi source de conflits. L'enfant est sensibilisé aux règles de vie, à la définition des limites et aux notions de respect. Il apprend la nécessité de respecter l'adulte, ses camarades et les équipements mis à sa disposition.

Il apprend à prendre soin de lui, à s'exprimer sur ses difficultés et à recourir à l'adulte.

### EN FAVORISANT LA MIXITÉ

La participation de tous les enfants à des manifestations « temps forts » est l'occasion d'une mixité générationnelle et sociale.

### EN DÉVELOPPANT L'APPRENTISSAGE DE LA VIE CITOYENNE

Les notions de vivre ensemble sont abordées à travers des actions de solidarité. Les actions de sensibilisation à la vie citoyenne seront encouragées.

L'enfant apprendra exprimer son point de vue, utiliser des moyens de communication. Le personnel d'animation valorisera les actions collectives.

## *LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES*

### *LES PERSONNELS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE*

L'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires municipaux fait appel aux compétences de personnels titulaires spécialisés dans la prise en charge des enfants, issus des métiers de l'animation.

La qualité de l'encadrement est la garantie de la confiance offerte par les enseignants et les familles usagers du service et assure à l'enfant l'assurance d'une prise en charge sécurisée.

### *LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION JEUNESSE*

Elle met en œuvre la politique Enfance Jeunesse de la ville. En participant au diagnostic des besoins en lien avec les partenaires du Contrat Enfance Jeunesse, le directeur de service assure la mise en œuvre et le suivi du PEDT en présidant son comité technique et pilote les missions des coordonnateurs périscolaires.

### *LES COORDONNATEURS PÉRISCOLAIRES « TEMPS SCOLAIRE » ET « MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES »*

Deux coordonnateurs périscolaires ont la charge de l'organisation, du suivi administratif et financier du service, de l'encadrement des personnels d'animation, de l'écoute des besoins des familles.

Les coordonnateurs veillent à la composition des équipes en assurant un équilibre entre la mixité, la complémentarité des compétences sportives artistiques et culturelles, l'expérience professionnelle. Ils assurent le recrutement, la gestion des emplois du temps et l'évaluation professionnelle des agents qu'ils encadrent. Ils veillent à l'équilibre des moyens humains en situation d'absence ponctuelle des personnels pour assurer au mieux la sécurité des usagers.

Ils travaillent à la cohérence des projets pédagogiques et veillent à la continuité éducative avec l'école. Ils participent à l'élaboration des manifestations conçues comme temps forts des activités périscolaires : carnaval, fête des accueils périscolaires, tournois de fin d'année scolaire.

Les coordonnateurs gèrent les relations avec les différents partenaires institutionnels, le suivi des obligations contractuelles de la CAF, les déclarations dans le cadre des agréments des accueils de loisirs avec la DDCSPP. Ils participent à la cohérence des différents dispositifs d'accueil sur le territoire par l'entretien des relations partenariales avec les associations de la commune et apportent leur coopération à des projets communs.

### *LES DIRECTEURS DE CENTRES D'ACCUEIL, RÉFÉRENTS DES DIRECTEURS DES ÉCOLES ET DES ENSEIGNANTS.*

Le directeur « référent PEDT » assure le lien opérationnel entre les services municipaux au plus près des directeurs des écoles et des enseignants. Il supervise les liaisons entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Il assiste aux conseils d'école et s'associe aux enseignants pour apporter toutes les informations utiles aux familles sur les conditions de mise en œuvre de la cohérence éducative.

Le directeur encadre l'équipe d'animation. Il conduit les projets pédagogiques et participe à l'élaboration des manifestations conçues comme des temps forts du service.

Le directeur est le référent des familles sur le temps périscolaire pour évoquer les projets des services périscolaires, échanger sur la situation de l'enfant.

### *LES ANIMATEURS*

Les animateurs sont porteurs de leurs projets d'animation sous l'autorité des directeurs de centres d'accueil. Ils encadrent les différents temps de la vie quotidienne et assurent le lien avec les familles. Leur implication s'inscrit dans le respect des orientations prioritaires du projet pédagogique auquel ils ont contribué.

### *MOYENS FINANCIERS ET LOGISTIQUES*

Les services périscolaires bénéficient de la mise à disposition de tous les équipements et matériels des groupes scolaires.

Un budget spécifique est alloué pour assurer le fonctionnement des services périscolaires en temps scolaire, le mercredi et pour les vacances scolaires.

L'entretien des locaux et la restauration sont assurés par l'affectation des personnels d'entretien du service Education.

Les services de la régie municipale des transports assurent les déplacements des enfants dans le cadre des sorties prévues aux programmes d'activités.

### *LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DU SERVICE*

La cohérence éducative rend nécessaire la mise en place de temps de concertation et l'évaluation des dispositifs.

La concertation est recherchée :

- de façon informelle : par les échanges quotidiens entre les acteurs du projet éducatifs : enseignants, familles, animateurs, intervenants associatifs.
- de façon formelle : par la tenue de réunions d'évaluation des objectifs fixés, la définition des axes d'amélioration et le suivi des propositions correctives.

Une réunion hebdomadaire assure une évaluation régulière des services périscolaires et extrascolaires en réunissant Direction du service Education, les coordonnateurs périscolaires et les directeurs des centres d'accueil de loisirs.

Elle a pour objectif de garantir la prise en compte des problématiques des services, des liens avec l'école et de proposer des réponses rapides aux questionnements des usagers.

Elle est complétée d'un bilan trimestriel de fréquentation des usagers pour les services périscolaires des jours scolaires et d'un bilan de service après chaque période de vacances scolaires.

La participation des directeurs référents aux conseils d'école et au comité technique du PEDT permet d'apporter une vision de terrain et contribue à la mise en évidence des écarts entre objectifs fixés et résultats opérationnels.

La participation des représentants des familles aux commissions extrascolaires permet la recherche de la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et les contraintes de gestion d'un service public collectif.